

**Bureau du 26 février 2007**

**Décision n° B-2007-5044**

objet : **Etudes liées au stationnement et à la faisabilité technique de parcs de stationnement et de parcs relais - Lot n° 1 : études de stationnement - Lot n° 2 : études de faisabilité technique et économique - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission déplacements

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 15 février 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Les prestations font l'objet des deux lots suivants qui seront attribués séparément à une entreprise seule ou à groupement solidaire :

*- lot n° 1 : études de stationnement*

Pour déterminer les besoins en matière de stationnement dans un secteur donné, il est indispensable de connaître le fonctionnement du secteur en question, à l'instant T, mais aussi dans l'avenir en prenant en compte les développements prévisibles en matière de transport, de logements, d'implantations d'activités (bureaux, commerces, administrations, etc.). Le bureau d'études devra mettre en évidence les dysfonctionnements et les remèdes à apporter, les besoins à satisfaire, etc, pour permettre à la Communauté urbaine d'estimer la capacité du parc ou du parc relais à construire et sa meilleure localisation.

*- lot n° 2 : études de faisabilité technique et économique en matière de parcs de stationnement et de parcs relais*

La Communauté urbaine est compétente en matière de parcs de stationnement. Pour réaliser ces projets, il est indispensable de connaître :

- les possibilités techniques de construction de parc dans un site donné : implantation du parc, qualité du sous-sol, intégration au site, articulation avec les autres modes de déplacements positionnement des entrées-sorties, réseaux divers existants, modalités techniques de construction, fluides divers (raccordement), ventilation, fonctionnement du parc, contraintes d'environnement, etc,

- les coûts de construction, les recettes éventuelles et l'économie globale attendues du projet.

*Circuit décisionnel* : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle politique des déplacements lors de sa réunion en date du 13 novembre 2006 ;

Vu lesdits dossiers de consultation des entreprises ;

**DECIDE**

**1° - Approuve :**

a) - le lancement de l'opération relative à des études liées au stationnement et à la faisabilité technique de parcs de stationnement et de parcs relais,

b) - les dossiers de consultation des entreprises.

**2° - Les prestations** seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

**3° - Les offres** seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 2004-1898 en date du 10 mai 2004.

**4° - Autorise** monsieur le président à signer les marchés à bons de commande et tous les actes contractuels y afférents, conformément aux attributions de la commission permanente d'appel d'offres :

a) - lot n° 1 : études de stationnement, pour un montant annuel minimum de 30 000 € HT et maximum de 120 000 € HT,

b) - lot n° 2 : études de faisabilité technique et économique en matière de parcs de stationnement, pour un montant annuel minimum de 30 000 € HT et maximum de 120 000 € HT.

**5° - Les dépenses** correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2007 et suivants - compte 617 400 - fonction 824 - opération 0852.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,